



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

12/12/2006: Télévision sans frontières: une étape majeure pour les médias audiovisuels et pour les citoyens européens - Marie-Hélène Descamps, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Le Parlement européen doit se prononcer mercredi 13 décembre 2006 sur la directive "Télévision sans frontières" révisée. Les Européens passent en moyenne deux heures par jour devant la télévision. Ils regardent des émissions, des films et ... de la publicité. L'Union européenne a décidé d'adapter les règles en cours à la révolution technologique que vit ce secteur. S'exprimant dans le débat en session plénière à Strasbourg, la Député européen UMP (Groupe PPE-DE, F) , Marie-Hélène Descamps, a rappelé que cette directive, référence en matière de réglementation de la télévision en Europe, a su assurer un niveau de protection commun à d'importants objectifs de politique générale et faciliter la distribution de services de télévision au delà des frontières. Elle a mis en avant les points positifs contenus dans le nouveau projet législatif. Son intervention:

"La télévision est la principale source d'information et de divertissement en Europe. Elle touche au quotidien, tout individu et de tout âge. Depuis plus de 15 ans, la directive Télévision sans frontières est la référence en matière de réglementation de la télévision en Europe.

Cette directive a su assurer un niveau de protection commun à d'importants objectifs de politique générale et faciliter la distribution de services de télévision au delà des frontières, grâce notamment, au principe du pays d'origine. Elle a également favorisé la liberté d'expression et d'information et contribué de façon significative à l'expression des identités culturelles. Toutefois, avec l'ère du numérique, de la convergence et l'apparition de nouveaux services de médias audiovisuels, une nouvelle révision de ce cadre réglementaire est apparue nécessaire.

Le texte qui nous est proposé aujourd'hui représente une étape majeure pour le secteur des médias audiovisuels mais aussi pour les citoyens européens. Il résulte d'un véritable travail de concertation et d'échanges menés depuis plusieurs mois par notre rapporteur. Tenant compte de la double nature économique et culturelle, des services audiovisuels, la révision de la directive Télévision sans frontières permet de tirer les conséquences des évolutions technologiques actuelles et d'adapter le cadre juridique communautaire aux évolutions à venir.

A cet égard, le principe même d'extension de la directive aux nouveaux services de médias audiovisuels est essentiel et je me réjouis que ce point de vue soit aujourd'hui majoritaire au sein du Parlement. Dans la mesure où les services non linéaires, concurrencent de plus en plus les services "traditionnels", leur contribution à la promotion de la diversité culturelle est désormais fondamentale et conforme aux objectifs fixés dans la Convention de l'UNESCO.

Une étape majeure a en outre été franchie pour les services linéaires avec la reconnaissance d'un droit d'accès aux courts extraits au profit des organismes de radiodiffusion, y compris paneuropéens et des intermédiaires. Ce droit devra néanmoins s'exercer dans des conditions raisonnables et dans le respect des droits exclusifs.

Enfin, pour la première fois, l'occasion nous est donnée de disposer de règles claires sur le placement de produit. Cette pratique qui existe déjà, évolue actuellement en dehors de tout cadre réglementaire, au détriment de la transparence et de la sécurité juridique. Avec les

garanties qui nous sont proposées, le placement de produits ouvrira de nouvelles opportunités à la production audiovisuelle européenne et à la création, tout en assurant la nécessaire protection et information des consommateurs".

Pour toute information:

Marie-Hélène Descamps, Député européen Tél: + 333 88 17 77 30

Service de Presse PPE-DE A Ripoll Tel: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>